

Commune de PIGNANS



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

Extrait du registre des Arrêtés du Maire
Du 28 décembre 2022

ARRÊTÉ N° 2022/762

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 28 décembre 2022 de l'entreprise DEMEFRANCE tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public communal en vue d'un déménagement rue des Treilles,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise DEMEFRANCE est autorisée à stationner un véhicule sur la voie communale afin de procéder à un déménagement au n° 7 bis rue des Treilles, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque façon que ce soit ladite voie.

Article 2 :

Pendant la durée du présent arrêté, la rue des Treilles sera fermée à la circulation entre les croisements avec la rue Tarabotte et la rue Saint André.

Article 3 :

La présente permission de voirie est valable le lundi 23 janvier 2023 de 8h à 20h.

Article 4 :

La signalisation réglementaire (barrières et affiches) sera mise à disposition par la mairie et maintenue et retirée par la société DEMEFRANCE qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 5 :

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 6 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 28 décembre 2022.

Le Maire,
Fernand BRUN

